



## Déclaration préalable au CTSD du 27 juin 2012

### du SNUipp-FSU Vaucluse

La délégation FSU se félicite de la réunion du CTSD en juin. Ce sont les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement qui l'imposent, nous souhaiterions de notre côté que ce rendez-vous devienne annuel pour prendre les mesures d'ajustement de rentrée possibles avant le départ en congés d'été.

La dotation de mille postes d'enseignants pour la rentrée 2012 dans le primaire est à saluer comme un changement de cap positif pour l'école qui a été asphyxiée ces dernières années.

Maintenant, le SNUipp-FSU veut rappeler que ces mille postes ne pourront pas répondre à l'ensemble des besoins en regard des suppressions qui ont été pratiquées durant les dernières années. Ce premier effort devra être poursuivi pour pouvoir concrétiser les orientations prometteuses affichées par le nouveau ministre de l'éducation.

Les 15 postes attribués au Vaucluse sont les biens venus pour commencer à corriger les pertes de moyens subies. Dans la déclinaison des critères d'utilisation de ces postes, nous accueillons favorablement la volonté de stopper la dégradation des conditions de prise en charge de la difficulté scolaire par les RASED en réimplantant des postes spécialisés. Tout comme la volonté d'augmenter le nombre de remplaçants est une nécessité qui se vérifie tous les jours sur le terrain. Maintenant, nous voudrions attirer l'attention du CTSD sur un troisième critère décliné par le ministre concernant le milieu rural et qu'il nous semble nécessaire de considérer également.

Participe au changement de cap positif initié par le ministère l'augmentation du nombre de recrutements au concours. Nous avons attiré l'attention du recteur d'académie lundi 25 juin au CTA sur les problèmes engendrés par le procédé d'affectation des stagiaires dans chaque département qui pourrait entraîner des recours de la part de certains et modifier les affectations. Une réponse a-t-elle été donnée par le rectorat ? Au plan départemental, nous demandons que les affectations des stagiaires se fassent toutes en même temps et non pas par vagues successives comme la pratique en a été initiée la semaine dernière. Tous les stagiaires affectés en Vaucluse doivent pouvoir postuler sur tous les postes réservés pendant une seule et unique phase.

Au-delà du processus de formation des PES, la réforme de la formation initiale a mis en place des masters 2 en alternance. Ce processus de mise en stage d'étudiants perdure dans la période de préparation de la rentrée, mais pour autant, la question de sa pérennisation fera partie des discussions qui s'ouvriront dans les mois à venir dans le cadre d'une refonte de la formation initiale des Professeurs des Ecoles.

Le nombre affiché de 30 places prévues en Vaucluse nous paraît énorme pour le département.

L'accroissement du nombre de PES entraîne déjà une augmentation des besoins en suivis des stagiaires, qui va pouvoir réellement suivre et accompagner ces étudiants sur l'ensemble de l'année scolaire ?

Les enseignants titulaires des classes complétés par des étudiants en master 2 n'ont pas cette vocation, ou alors l'administration doit le leur signifier clairement et leur verser une indemnité comme il est prévu dans le décret 2010-952 du 24 août 2010 et l'arrêté du même jour.

Nous demandons que ce nombre de 30 places ne soit pas un objectif absolu à atteindre dans le département.

Les critères de sélection des étudiants doivent être drastiques pour éviter les risques :

- risques de mettre les étudiants concernés en difficulté dans leur processus de formation,
- risques de désorganisation potentielle du fonctionnement de classes si des démissions d'étudiants survenaient parce qu'ils ne s'y retrouveraient pas dans le système d'alternance.

Nous demandons qu'un point d'étape précis de ce dossier soit présenté au CTSD.

- Le nombre de candidatures déposées par les étudiants est-il connu ?
- Quand les auditions des étudiants candidats sont-elles programmées ?
- Par qui sont-ils entendus ?
- Quels critères sont retenus pour sélectionner les classes prévues comme support de stage ?
- Quand les affectations des stagiaires sur les supports seront-elles prononcées ?

Concernant les ajustements de carte scolaire pour la rentrée, nous avons adressé par courrier à Monsieur le directeur académique un certain nombre de points que nous souhaitons voir abordés aujourd'hui afin de permettre l'organisation des écoles et des personnels concernés avant le départ en congés scolaires. En effet, les décisions prises aujourd'hui pourraient ainsi être intégrées dans la seconde phase du mouvement dont le recul imposé du calendrier, déploré par tous, doit être exploité avec un maximum d'efficacité.

Rappelons que toute décision qui ne sera pas arrêtée aujourd'hui ne sera pas finalisée avant le 7 septembre prochain et ne rentrerait en application qu'une semaine après la rentrée des classes, ce qui serait fâcheux.

Nous avons aussi demandé par courrier qu'un dernier point urgent soit ajouté à l'ordre du jour de ce CTSD. Il concerne le devenir des postes et des personnels EVS après le 30 juin. L'échéance étant toute proche, nous demandons à Monsieur le directeur académique quelles réponses il peut nous apporter sur ce dossier.